

Conseil Municipal 28 décembre 2006 à 18h00

L'an deux mille six et vingt huit décembre le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à 18h00. Date de la convocation le 22 décembre 2006.

Étaient présents : Monsieur Robert BALDES, maire, Messieurs René ARRIGHI, Jean-Guy BERTAUD, Philippe LAMBOUR, Mademoiselle Christiane SOU adjoints, Messieurs Jean-Marie ARRIVE, Christian CANOR, Madame Gisèle SOU conseillers.

Étaient absents excusés : Messieurs Patrick GIRARDIN pouvoir à Robert BALDES, Emmanuel POMMIER, Raymond RODRIGUEZ pouvoir à Christiane SOU.

Étaient absents : Madame Laurence BRAUD, Monsieur Pascal MICHAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie ARRIVE.

Aucune observation sur le compte rendu de la séance du 1^{ER} décembre 2006

Choix du contrôleur technique et du contrôleur SPS pour la salle polyvalente (René ARRIGHI)

OBJET

Choix du contrôleur technique et SPS pour l'aménagement de la salle polyvalente.

René ARRIGHI présente le résultat de la mise en concurrence de 3 cabinets :

- QUALICONSULT de 33170 – Gradigan : 4860,00€ HT pour la mission Contrôle Technique et 2244,00€ HT pour la mission Sécurité et Protection de la Santé. Total : 7104,00€ HT 8496,38€ TTC
- SOCOTEC de 33692 – Mérignac cedex : 5425,00€ HT pour la mission Contrôle Technique et 3700,00€ HT pour la mission Sécurité et Protection de la Santé. Total : 9125,00€ HT 10913,50€ TTC
- VERITAS de 33612 – CESTAS cedex : 5490,00€ HT pour la mission Contrôle Technique et 2825,00€ HT pour la mission Sécurité et Protection de la Santé. Total : 8315,00€ HT 9944,74€ TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité désigne comme contrôleur technique et SPS, QUALICONSULT, le moins disant.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord à M. le Maire pour signer le contrat avec QUALICONSULT et lancer l'opération des travaux.

Christian CANOR fait remarquer que les problèmes de voiries, environnement et de ragondins sont toujours d'actualité. Il souhaite que ce soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. le Maire indique qu'il suffit de lui faire parvenir le contenu de la question à mettre à l'ordre du jour.

Christian CANOR demande un bilan des travaux sur la VC 4, entre presbytère et cimetière. Notamment est-ce qu'après le busage du fossé les travaux seront terminés et avons-nous la garantie qu'il n'y aura pas de problème.

Robert BALDES indique, comme cela a été précisé au dernier conseil municipal, il s'agit simplement de travaux complémentaires liés au fait qu'un simple fossé ne donne pas satisfaction. Il faut aussi avoir en mémoire que la convention avec la DDE qui nous conseille,

pour un prix très réduit, ne nous permettait pas de dépasser 30 000,00€ lors des travaux d'élargissement. Il faudra rajouter ultérieurement le revêtement bicouche dès les constructions des maisons terminées. Nous nous sommes donc entourés des conseils de la DDE et nous avons la garantie de la SCREG.

Christian CANOR s'interroge sur la demande de Monsieur le Maire auprès du syndicat viticole, pour obtenir la réglementation en matière de nuisances et d'utilisation des vendangeuses.

Robert BALDÈS souhaite connaître l'ensemble des réglementations, notamment préfectorales, avant de réviser l'arrêté sur les nuisances.

La prochaine réunion du conseil municipal pourrait se tenir le 19 ou 25 janvier 2007 à 20H30.

La séance est levée à 18H45